



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

[contact@mairie-chalmaison.fr](mailto:contact@mairie-chalmaison.fr)

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 JANVIER 2021 à 19h00

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.**

**Date de convocation : 05/01/2021**

**Présents : Jean-Pierre DELANNOY, Georges SOUCHAL, Gilles GRIES, Latévi LAWSON, Rita CHOPY, Patrice BENETEAU, Jacques-Olivier SIMON, Claire GASSE, Pascal PERROT, Michel MARCELLAS, Elodie SIMON, Franck KAPLUN-BELLINI, Odile ULLIAC**

**Absents excusés et représentés :**

**Monsieur Robin CHEVILLOT donne pouvoir à Monsieur Michel MARCELLAS**

**Absent excusé : Dominique MAURER, refus de porter le masque en réunion.**

**L'ouverture de séance est constatée à 19H05.**

**Le Secrétaire de séance est désigné : Rita CHOPY**

**Aucune remarque ou observation n'ayant été formulée sur le procès-verbal du 20 octobre 2020, le PV est adopté à l'unanimité.**

### **DELIBERATION POUR OUVERTURE D'UN QUART D'INVESTISSEMENT AFIN DE POUVOIR REGLER DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021 - BUDGET COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 modifié par la loi N°2012-1510 du 29 Décembre 2012 - article 37 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la

limite du **quart des crédits ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **BUDGET COMMUNE**

Les dépenses d'investissement par chapitre concernées sont les suivantes :

<b>CHAPITRES</b>	<b>BP 2020</b>	<b>25% soit 1/4</b>
<b>20</b>	<b>8 200.00€</b>	<b>2 050.00€</b>
<b>204</b>	<b>10 000.00€</b>	<b>2 500.00€</b>
<b>21</b>	<b>84 800.00€</b>	<b>21 200.00€</b>
<b>23</b>	<b>182 557.58€</b>	<b>45 639.39€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'unanimité des membres présents et représentés** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions annoncées ci-dessus.

**14 VOIX POUR**

## **ENCAISSEMENT DE DON A LA COMMUNE.**

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'accepter l'encaissement d'un don d'un montant de 50.00 € d'une administrée de la commune pour le ramassage de déchets verts sur la commune.

- Chèque BNP PARIBAS : 30.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité des membres présents et représentés** l'encaissement du dit chèque.

**14 VOIX POUR**

## **DELIBERATION POUR MISE EN PLACE D'UN BAIL ET UN LOYER POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION CANTINE - GARDERIE**

Après concertation entre les différents acteurs, soit le RPI, la commune d'Everly et la commune de Chalmaison, concernant la mise à disposition des locaux pour l'Association Cantine-Garderie.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le local situé place de l'Eglise, est mis à disposition de l'association cantine et garderie, qui est disponible à la location et qui va l'être par la mise en place d'un bail. Pour se faire, il convient de fixer le montant du loyer et Monsieur le Maire propose la somme de 600.00 € pour le loyer mensuel du local de cantine et garderie.

Après en avoir délibéré, les Membres du conseil municipal décident, à l'unanimité de fixer le montant du loyer mensuel, à la somme de 600.00€

**14 VOIX POUR**

## PRESENTATION DU RQPS 2019 (Rapport sur la qualité et le Prix du Service - eau) - S2E77

Vu la délibération N°2019-091 ou la Présidente rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L1224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable,  
Vu la dissolution du SNE77 au 31/12/2018 suite à la fusion et à la création du S2E77, le syndicat doit délibérer sur le RQPS du SNE77 au titre de l'année 2018,  
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment pour une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

### RESULTAT COMMISSION APPEL D'OFFRES

- Aménagement de la voirie et création trottoir PMR – Rue du Perron.  
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Ouverture des plis s'est effectuée le 18 décembre avec Monsieur Yohann Prely, Maitre d'œuvre.  
La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12/01/2021 et a confirmé le choix de l'entreprise retenue en fonction du calcul des différents critères

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions suivantes :

- L'examen de la conformité des réponses aux documents de la consultation.
- Le prix pondéré à 60%
- La valeur technique de l'offre pondérée à 30%
- Et enfin le planning de l'opération pondéré à 10%

Entreprise	Critère 1 « Prix » (60%) 60 points	Critère 2 « Délai » (10%) 10 points	Critère 3 « technique » (30%) 30 points	Classement global 100 points
COLAS	50.45	10.00	28.75	89.20
PAGOT	22.84	6.67	26.75	56.26
WIAME	56.52	6.67	28.75	91.94
TERAF	26.06	0.00	27.50	53.56
PEPIN	60.00	10.00	26.75	96.75

Concernant le calcul de tous les critères, le Maitre d'œuvre propose de retenir, suivant les critères du règlement de consultation, pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie et création de trottoir – Rue du Perron, l'offre la mieux disante » la société PEPIN pour un montant de 83 644.50 € HT, soit 100 373.40 € TTC.

## **INFORMATION SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

Monsieur le Maire explique ce qu'est un plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Il est obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants, à l'échelle de son territoire ; il décline et met en œuvre sur son territoire les objectifs internationaux, européens et nationaux en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat. Pour cela il définit des objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter, dont en développant les énergies renouvelables, en maîtrisant la consommation d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance énergétique, tout en favorisant l'adaptation aux changements climatiques sur les court, moyen et long termes ; en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Concernant le PCAET du Bassée Montois, il a pour vocation d'engager l'ensemble des acteurs du territoire Bassée Montois dans une démarche de transition énergétique. La démarche d'élaboration a été lancée en avril 2019. Le diagnostic s'est achevé dernièrement. L'élaboration d'une stratégie puis d'un programme d'actions PCAET va maintenant nécessiter une implication des acteurs publics et privés, dont les élus municipaux.

**Gilles GRIES est le référent PCAET pour la Commune.**

## **ORIENTATION BUDGETAIRE - ANNEE 2021**

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce point sera abordé au prochain Conseil Municipal pour les actions à prévoir sur la commune pour la durée du mandat.

## **SUBVENTION AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE - PROGRAMME 2018 - EXERCICE DE RATTACHEMENT.**

La mise en accessibilité de 6 points d'arrêts a été subventionnée par Ile de France Mobilités, Syndicat des Transports d'Ile de France et à ce titre la somme de 83 139.99 € a été versée à la commune.

## **AMENDES DE POLICE**

La somme de 7 000 € est attribuée à la commune au titre des amendes de police subventionnés par le Département de Seine et Marne pour les travaux de mise en œuvre d'un cheminement en stabilisé pour faciliter l'accès à l'arrêt de bus.

Le département a versé la somme de 11 424.88 € au titre du Fond Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle à la commune

## **DECISIONS PEFECTORALES**

Il est évoqué l'arrêté préfectoral N°2021/PJI/001 portant mesures de police dans le Département de Seine et Marne, et règlement sanitaire obligatoire en vue de ralentir la propagation du virus Covid 19, paru le 4 janvier 2021. En revanche, la loi sanitaire est en place jusqu'au 20 Février 2021.

## **TRAVAUX SNCF**

Les travaux relatifs à l'électrification de la ligne Paris - Troyes sont bientôt terminés, les poteaux caténaires sont installés mais le chantier a été régulièrement suivi par l'Adjoint aux travaux les cars Moreau pourront effectuer leur demi-tour en haut près du City Stade ce qui évitera une marche arrière sur la voie communale.

## **Les dates des prochains Conseils Municipaux sont annoncées, à savoir :**

- 9 Février 2021 à 19H00
- 9 Mars 2021 à 19H00
- 30 Mars 2021 à 19H00

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Claire Gasse intervient pour demander si le Département remet en place une distribution de masques. Monsieur le Maire n'a aucune information sur le sujet.

Aucune autre question diverse n'est posée.

La séance est levée à 20H00.

Le Maire,  
Jean-Pierre DELANNOY

**PROCES-VERBAL DU 12 JANVIER 2021- 19H00**  
**SIGNATURES**

**Le Maire,**

Jean-Pierre DELANNOY

**Les Adjoint,**

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES

Latévi LAWSON

Rita CHOPY

**Les Conseillers Municipaux,**

Patrice BENETEAU

Robin CHEVILLOT  
(pouvoir à M. MARCELLAS)

Claire GASSE

Franck KAPLUN-BELLINI

Michel MARCELLAS

Dominique MAURER

Pascal PERROT

Elodie SIMON

Jacques-Olivier SIMON

Odile ULLIAC